

Zeitschrift: Journal forestier suisse : organe de la Société Forestière Suisse
Herausgeber: Société Forestière Suisse
Band: 68 (1917)
Heft: 3-4

Rubrik: Divers

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. [Siehe Rechtliche Hinweise.](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. [Voir Informations légales.](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. [See Legal notice.](#)

Download PDF: 26.11.2024

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

relevés par les forestiers. Nous devons, en tout état de cause, faire des réserves quant à l'interprétation qu'a donnée le conférencier des indications cadastrales sur l'étendue des boisés. Nous ne pouvons, à cet égard, partager toutes les idées émises par M. Diserens. H. B.

Un beau chêne près de Regensdorf.

(Voir l'illustration en tête du cahier.)

Ce bel arbre croît dans la petite forêt domaniale zurichoise du „Böschholz“, au bord de l'idyllique lac du Katzensee. C'est un taillis soufutaie dont le chêne constitue le 63 % des baliveaux; cette essence y atteint de belles dimensions; les fûts frappent par leur rectitude et leur propreté.

Les dimensions du chêne dont nous reproduisons une photographie sont les suivantes :

Hauteur totale, 30 m; longueur du fût sans branches, 10 m; diamètre à 1.3 m, 134 cm; à 5 m, 121 cm. Le volume du fût de 10 m comporte 11.50 m³, l'écorce comprise (9.85 m³ sans écorce). En utilisant la tarière de Pressler, on a calculé que le pourcent d'accroissement a été de 0,54 % pendant les 10 dernières années. Diamètres de la cime, 24/23 mètres.

Le volume total de l'arbre a été estimé à 20.75 m³ et l'âge de 250 à 300 ans. Il n'est pas exagéré d'en admettre la valeur à 2000 fr. au moins.

Cet arbre, qui a le port typique du chêne pédonculé, est exempt de toute tare. Sa cime ample et bien arrondie respire encore la vigueur. Tout donne à croire que ce magnifique spécimen fera longtemps encore la joie des admirateurs des beautés naturelles de notre pays. Tout au moins, aucune considération financière ne viendra-t-elle mettre son existence en péril. (D'après la „Schweizerische Zeitschrift für Forstwesen“, n° 3.)

DIVERS.

Un beau rendement du peuplier.

En avril 1875, la commune d'Ollon fit planter dans un taillis de vernes, dit Aux Isles (altitude 394 m), en terrain sablonneux provenant des alluvions du Rhône, 5 peupliers de Virginie. Ceux-ci ont été abattus et façonnés les premiers jours de décembre 1916, âgés ainsi de 41 ans. Ils ont produit en mise publique la belle somme de fr. 1135.30.

Soit: 21.40 m ³ de billes pour allumettes	fr. 1020. 50,	à fr. 47.71 le m ³
12 stères de branches	„ 96. 20	
1 lot d. débris p. fascines (env. 100 fag.)	„ 18. 60	
Au total: 31.80 m ³ de bois qui ont produit:	fr. 1135. 30	
Le coût de la fabrication a été de	„ 86. 53	
Le rendement net est donc de	<u>fr. 1048. 77</u>	

Il est de fr. 209. 75 par arbre, ce qui représente pour chacun d'eux un accroissement annuel moyen de 0.155 m³ et un rendement moyen de fr. 5. 11 l'an.

Ollon, janvier 1917.

H. Chambovey, forestier.

* * *

Industriels sur bois, scieurs et marchands de bois en Suisse. Il y a eu beaucoup d'agitation, depuis quelques mois, dans le monde des industriels sur bois. Il semblerait qu'elle provient surtout de la répartition des permis d'exportation du bois au sujet desquels quantité de plaintes ont été émises. Plus de 250 des mécontents se sont réunis, le 18 février, à Olten et ont décidé la constitution d'une „Association des scieurs et marchands de bois suisses“ dont le siège sera à Berne. Le président de la nouvelle association est M. *Maurice Schmid*, marchand de bois à Olten; son organe officiel est le „*Holz*“, journal mensuel paraissant à Zurich. Ce dernier journal a été jusqu'à la fin de 1916 l'organe officiel de la „Société suisse pour l'industrie des bois“ que préside aujourd'hui M. *H. Stuber*, scieur à Schüpfen. Depuis le commencement de cette année, cette puissante société publie elle-même un journal qui est son organe officiel et obligatoire, la „*Schweizerische Holz-Zeitung*“, laquelle paraît tous les vendredis. M. le Dr. *H. Zahler*, à Berne, en dirige la rédaction.

CONFÉDÉRATION.

En date du 23 février 1917, le Conseil fédéral, faisant usage de ses pleins pouvoirs, a décrété que les **forêts privées non protectrices** seront soumises dorénavant aux prescriptions de l'art. 29 de la loi fédérale sur les forêts applicables aux forêts protectrices. Les cantons auront à veiller à ce que, sans la permission de l'autorité cantonale compétente, il ne soit pratiqué aucune coupe rase dans les forêts traitées en futaies ni aucune exploitation considérable destinée à la vente ou à une industrie du propriétaire dans laquelle le bois serait principalement employé.

Ecole forestière de Zurich. Ensuite des examens réglementaires subis au commencement de mars, les élèves suivants ont obtenu le diplôme de technicien forestier :

MM. Bazzigher Ulrich, de Vicosoprano (Grisons).

Biolley Jean-Louis, de Neuchâtel.

Gonet Charles, de Vuarrens (Vaud).

Jäger Louis, de Pfäfers (Saint-Gall).

Plattner Wilhelm, de Liestal (Bâle-Campagne).

Ritzler Karl, de Zurich.

Schaltenbrand Werner, de Laufen (Berne).

Schmid Joh.-Ulrich, de Filisur (Grisons).

Spörri Eduard, de Reichenburg (Schwyz).

Tatarinoff Eugen, de Unterhallau (Schaffhouse).

Quatorze candidats s'étaient présentés à l'examen.